

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 101-25

**Objet :** *RS - Commune de Chambéry - Cession au Département de la Savoie de la parcelle cadastrée section AB n° 557*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Vincent Miguet
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Cécile Trahand
<b>Arith</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barberaz</b>	Christophe Pierretton
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 101-25

objet **RS - Commune de Chambéry - Cession au Département de la Savoie de la parcelle cadastrée section AB n° 557**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique que Grand Chambéry est propriétaire d'une parcelle de foncier nu cadastrée section AB n° 557 sur la commune de Chambéry, d'une superficie cadastrale de 241 m<sup>2</sup>. Cette parcelle avait été acquise en 2015 dans la cadre des travaux d'aménagement de la confluence Leysse-Hyères. Elle est à ce jour classée en zone UAi au PLUi HD de Grand Chambéry.

Suite à la demande du propriétaire riverain d'acquérir cette parcelle dont l'agglomération n'a plus l'utilité à ce jour, le Département de la Savoie a été contacté afin de connaître sa position compte tenu du fait que cette parcelle borde la voie verte cyclable.

Ce dernier a souhaité se porter acquéreur afin de disposer de foncier en bordure de la voie verte et de la sécuriser.

La direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 14 460 €. Toutefois, compte tenu de la particularité de cette parcelle (forme, situation) et de la destination (sécurisation de la voie verte), la DIE a précisé que l'estimation proposée était assortie d'une marge d'appréciation de 20 %, portant la cession à 11 500 €.

Pour l'ensemble des raisons ci-dessus énoncées, il est proposé une cession de cette parcelle au Département au prix de 11 500 €. Le Département s'acquittera de l'ensemble des frais d'acte.

La présente vente devra intervenir au plus tard le 28 février 2026. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'acquisition et la cession des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

**Vu** l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 7 avril 2025,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** d'approuver la cession au Département de la Savoie de la parcelle cadastrée section AB n° 557 située à Chambéry d'une superficie de 241 m<sup>2</sup>,

**Article 2 :** d'approuver les modalités financières de cette cession, soit 11 500 €. Les frais d'acte seront pris en charge par le Département,

**Article 3 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes à venir ainsi que tout document y afférent,

**Article 4 :** de préciser que le transfert de propriété sera conclu par acte notarié ou à défaut, conformément à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales, par acte en la forme administrative,

**Article 5 :** de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **101-25**

Objet de l'acte :	RS - Commune de Chambéry - Cession au Département de la Savoie de la parcelle cadastrée section AB n° 557
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33950H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33950H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025